

La colonie iséroise, d'une capacité de 130 lits accueillera plusieurs générations de fontenaisiens. En plein massif du Vercors, baigné par un cours d'eau (la Bourne) et doté d'une vaste prairie propice aux jeux, le séjour d'été d'un ou deux mois était l'occasion de pratiquer de multiples activités (randonnée, spéléologie, canoë...).

Choranche sera revendue par la Ville en 1993. Son acquisition, ainsi que celle d'Etables-sur-Mer, constituèrent une des grandes satisfactions de Maurice Dolivet, Maire de 1946 à 1977.

L'Archive de la Quinzaine¹ n°289

Du lundi 20 juillet 2015 au samedi 1er août 2015

***La colonie de Choranche
(vers 1962 ?)***

L'Archive de la Quinzaine n° 290

Du lundi 3 août au samedi 15 août 2015:

***La salle de Mairie en 1852
(1852)***

Les Archives municipales vous accueillent
le mardi de 13h30 à 18h00
/ le mercredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 /
le jeudi de 9h30 à 12h30/ le vendredi de 9h30 à 12h30
ou sur rendez-vous.

David DESCATOIRE Tel. 01 41 13 21 12
documentation@fontenay-aux-roses.fr

Adresse :

Archives municipales
75 rue Boucicaut ou 10 rue Jean Jaurès
92260 Fontenay-aux-Roses

Retrouvez les Archives municipales sur

<http://www.fontenay-aux-roses.fr/decouvrir-la-ville/histoire-et-patrimoine/>

Le premières colonies de vacances pour les fontenaisiens ont fonctionné dès les années 1920 dans différents lieux loués (Manche, Nièvre, île d'Oléron ...).

Après 1945, la nouvelle équipe municipale redéfinit sa politique en la matière et, en 1947, la Ville acquiert un premier établissement à Etables-sur-Mer (Côtes-d'Armor, ex-Côtes-du-Nord), Bretagne.

Une décennie plus tard, un autre établissement situé cette fois en montagne rejoint le patrimoine communal : il est localisé à Choranche (un village entre Valence et Grenoble). En 1962, une série de photographies en dresse un état des lieux (série Fi) :

¹ Tous les quinze jours, les Archives municipales proposent un document original concernant l'histoire de Fontenay accompagné d'un petit texte de présentation. L'ensemble forme *L'Archive de la Quinzaine*.

